

Propositions stratégiques et d'urgences de la JEPA

Sommaire

Introduction	5
1. Education	6
2. Savoir scientifique et technique	8
3. L'emploi jeune	10
4. L'autonomie alimentaire.....	11
5. La sécurité juridique	13
6. Journées commémoratives.....	14
Conclusion	15

Introduction

Dans un monde globalisé portant en lui des opportunités et aussi le spectre de plus en plus grandissant et menaçant du phagocytage par la prédation internationale du sol, sous-sol bref des ressources naturelles et humaines de l’Afrique, il est plus que urgent que les dirigeants africains, soutenus par leurs peuples, implémentent les quelques stratégies suivantes pour assurer sur le long terme la survie et le rôle pacificateur de l’Afrique. Dans la dynamique de restauration progressive et urgente du rôle central du continent africain dans la globalisation galopante, la jeunesse panafricaine dénommée JEPA s’engage à analyser à travers ce document, les points jugés stratégiques et vitaux pour le devenir de notre cher continent. Notre analyse s’articulera autour des piliers suivants : l’éducation primaire, secondaire et académique ; l’acquisition et l’application du savoir scientifique ; l’emploi jeune, l’autonomie alimentaire et la sécurité juridique. Ce qui suit est une modeste contribution dont l’implémentation est de la responsabilité des institutionnels étatiques et des populations pour le bien-être et la survie collective.

1. Education

Un Fils d'Afrique disait: «l'arme la plus redoutable entre les mains de l'opresseur c'est la mentalité de l'oppressé»¹. Cette affirmation, bien que vieille de plusieurs années révèle encore aujourd'hui et au grand jour l'une des difficultés de l'Afrique à s'affirmer et agir dans le contexte mondial actuel d'imposition de modèles de pensées unilatérales, par les états dits "puissants" envers ceux dits "faibles". Il est dès lors, urgent de reformer de manière progressive et sectorielle le système éducatif en y introduisant entre autres les éléments catalyseurs suivants :

- Enseignement primaire et secondaire

La psychologie et la sociologie humaine nous enseignent que c'est dans cette phase de l'éducation que l'enfant doit être moulé tant par les prescriptions parentales que par celles étatiques. D'où la nécessité d'instaurer la matière obligatoire et à fort coefficient intitulée: ***Éducation au patriotisme***. Cet enseignement au patriotisme permettra aux nations africaines de préparer très tôt, des futurs citoyens-patriotes qui au-delà de s'approprier leurs droits et devoirs, apprendront non seulement de leurs Héros nationaux historiques, mais aussi à réagir face aux actes

¹ Frantz Fanon (Psychiatre, politicien et écrivain africain)

endogènes de corruption au travers des mises en scènes théâtrales instruits et contrôlés par l'État aux établissements d'enseignements.

L'accomplissement de cet enseignement s'effectuera dans la phase suivante.

- Enseignement académique et universitaire

Dans l'enseignement supérieur, **l'éducation au patriotisme** mutera en une autre matière obligatoire et à fort coefficient intitulée: **géopolitique des puissances**. Ce nouvel enseignement viendra compléter et ainsi solidifier les notions acquises lors de l'enseignement précédent. L'acquisition des connaissances et mécanismes géopolitiques entre états, permettrons aux universitaires et académiciens de comprendre entre autres l'affirmation suivante : «Les Etats n'ont pas d'amis. Ils n'ont que des intérêts»². Cet enseignement produira des citoyens-sentinelles et de véritables défenseurs et acteurs des causes africaines faces aux menaces exogènes en tout temps et en tous lieux géographiques du globe terrestre.

² Charles de Gaulle (homme politique français)

2. Savoir scientifique et technique

Le retour massif de la diaspora scientifique et technique, stimulé et favorisé par les chefs d'états et leurs gouvernements, permettra de créer une synergie de travail entre les citoyens de l'extérieur et ceux de l'intérieur et devra à moyen terme aboutir à la mise sur pied des centres d'excellence scientifique et technologiques, couplés au ministère de la défense et coaxiaux à la vision gouvernementale.

Nb : il est à rappeler qu'au-delà de l'apport en savoir et savoir-faire technique, la diaspora est une puissance économique incontournable.

L'arrimage de ces centres technologiques au ministère de la défense n'est point un hasard. Le contexte sécuritaire mondial actuel impose aux états éveillés et soucieux de leur devenir, de renforcer leurs capacités techniques et opérationnels de défense et de sécurité. L'exemple des Etats-Unis d'Amérique relatif au développement de l'internet (grand outil stratégique de contrôle des États, d'espionnage et de défense) devrait obliger les États africains à agir urgemment en dotant ces centres technologiques de capacités matériels et de protections juridiques solides. Les conflits et guerres à venir s'effectueront par

l'espionnage informatique dans ce monde hyper numérisé. En outre, le monde assistera de plus en plus à l'absence des humains sur les foyers de combats. Les Robocops androïdes terrestres et volants se substitueront aux humains, et le monde connaîtra l'ère des conflits par machines interposées et contrôlées à distance. Les états africains à travers leurs centres technologiques devront anticiper et relever les défis technologiques à eux imposés par la prédation internationale, en produisant de la technologie militaire : «made in Tchad, Cameroun, Ghana, Rwanda, Ouganda, Guinée-Équatorial...etc.». Cette production sera entre autres un vecteur de création d'emploi pour la jeunesse. Il est à rappeler ici le fameux triangle de souveraineté des États.

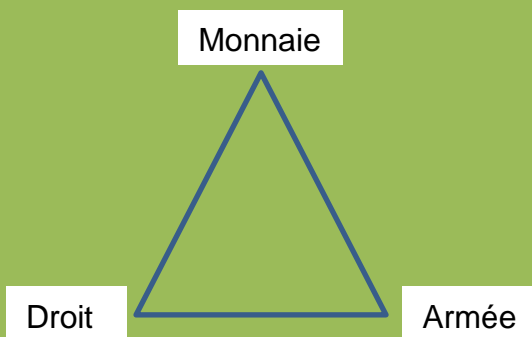


Image 1 : triangle de souveraineté

3. L'emploi jeune

Les états africains devraient renforcer leurs secteurs industriels privés (primaire, secondaire et tertiaire) par la mise sur pieds d'une banque des PME et d'une Agence de promotion des PME, dotés d'une effective opérationnalité afin de favoriser les créations d'entreprises et par conséquent d'emplois. Les devoirs de ces structures seront :

- Octroyer des crédits à faibles taux d'intérêts aux jeunes entreprises après étude minutieuse des projets.
- Accompagner les jeunes entreprises dans leur développement.
- Favoriser les projets innovants à fort potentiel de création d'emplois.

Eu égard à la frilosité des banques d'affaires du continent à prêter aux jeunes entreprises, les États africains dans leurs rôles régaliens devraient pouvoir garantir les risques pris par les banques locales en mettant sur pieds un fond financier de garanti. Ce fond pourrait être constitué par des prélèvements sur les appels téléphoniques ou sur les billets d'avion d'entrées et sorties du territoire national.

4. L'autonomie alimentaire

L'histoire du monde nous enseigne que plusieurs crises et instabilités dans le monde ont eu pour origine la famine. La révolution française est un exemple historique de ce que peut causer la famine dans une population. Les États africains, pourtant détenteurs des terres arables et très fertiles, devront :

- Vulgariser la création d'entreprises de production, de transformation et de distribution des produits agricoles locaux.
- Surtaxer les produits alimentaires importés hors sous-région dans le cadre du protectionnisme.
- Mettre sur pieds des centres d'analyses de denrées alimentaires afin de veiller à une saine alimentation de la population, car une population malade ne peut produire et par conséquent, expose l'État à une récession économique voire une crise économique.
- Favoriser la circulation commerciale des denrées alimentaires dans la sous-région afin de consolider les économies sous régionales.
- Mettre sur pieds dans chaque grande région du pays des silos géants en vue de

posséder régulièrement des réserves alimentaires et ainsi anticiper sur toutes éventuelles crises alimentaires causées entre autres par les corolaires du changement climatique.

- Construire dans chaque grande région du pays un centre de stockage et de préservation des semences résistantes aux changements de climat et aux maladies. Ces semences pourront être utilisées en cas de sècheresses sévères.

5. La sécurité juridique

La sécurité juridique dans tout État est le garant et un facteur clés pour toute dynamique de développement social, économique et sécuritaire. A cet effet, les états africains devraient :

- Renforcer la lutte nationale contre la corruption.
- Assainir et renforcer la pratique du droit dans le corps judiciaire des États.
- Valoriser des outils tels que l'OAPI (organisation africaine de la propriété intellectuelle) afin de protéger en amont les innovations et inventions des entreprises nationales et des centres d'excellences technologiques.
- Protéger les propriétaires terriens nationaux contre l'accaparement illicite de leurs terres par des prédateurs exogènes (multinationales occidentales) et des prédateurs endogènes (les riches nationaux qui abusent de leur position sociale). Nul n'est censé ignorer le rôle du foncier dans la stabilité des États. Un peuple dépossédé de ses terres est un peuple sans repère.

6. Journées commémoratives

Dans la stratégie de perpétuation de leur histoire et par conséquent de préservation de leur mémoire historique, les États africains devraient :

- Instaurer une journée dite : «Journée des : morts pour nous». En cette journée, les évènements culturels devraient être organisés sur tout le territoire national, ceci dans le but de mieux connaître ceux des nôtres, morts pour la survie de la Nation. En outre, l'édification d'un musée national entièrement dédié à ces personnages nationaux est un impératif.

Conclusion

Frantz Fanon disait : «Le grand succès des ennemies de l'Afrique, c'est d'avoir corrompu les africains eux-mêmes»³. Cette citation, nous interpellant à plus d'un titre, il revient donc à chaque jeune africain de se libérer de cette corruption et ainsi faire triompher la dignité et le rôle pacificateur de l'Afrique.

³ Frantz Fanon (Psychiatre, politicien et écrivain africain)